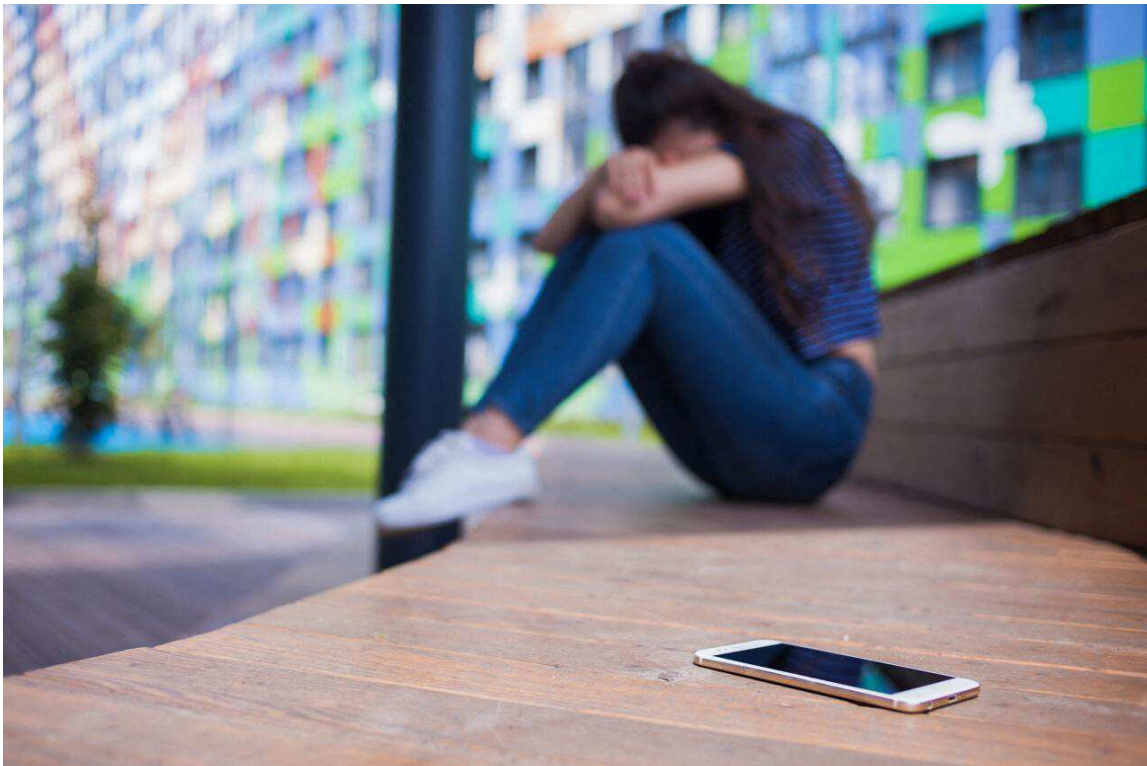




# Jugé pour harcèlement, un prof de la l'université de Caen se dit harcelé par son étudiante

Mardi 28 mars 2023, un quinquagénaire a comparu devant le tribunal correctionnel de Caen (Calvados), où il était jugé pour harcèlement. Il se dit lui-même harcelé.



Jugé pour harcèlement, un homme de 50 ans, prof de fac à Caen (Calvados), se défend en assurant que c'est lui qui est harcelé. Illustration

Mardi 28 mars 2023, Victor\* (50 ans) a été jugé pour "harcèlement d'une personne" devant le tribunal correctionnel de Caen (Calvados). Les faits qui lui sont reprochés auraient duré de janvier 2016 à mars 2017, à Caen.

Elle affirme être harcelée et... lui aussi

Donnant des cours à la faculté de Caen, Victor a pour étudiante Line\*, une jeune femme particulièrement intéressée par sa matière. Ils sympathisent et des relations amicales se tissent au point de déjeuner régulièrement ensemble.

Au cours de l'enquête, Victor avait déclaré qu'en juin 2015, la jeune femme aurait changé de comportement. Elle aurait fait preuve de séduction, allant jusqu'à soulever son tee-shirt pour lui montrer son ventre. Pour lui, elle doit penser qu'une relation entre eux est possible. S'ensuit un échange de mails. Victor l'affirme : "J'ai précisé dans mes mails qu'elle avait eu une attitude de séductrice, c'est ce qu'elle n'a pas supporté".

Il raconte que, suite à cela, elle l'aurait insulté et aurait commencé à le harceler par des filatures. Mais, selon Line, les propositions venaient de lui.

*Jamais, je ne lui ai laissé penser qu'il puisse y avoir une relation entre nous.  
Je vis en couple depuis neuf ans. La plaignante*

C'est elle qui se dit harcelée, ainsi que son compagnon. Elle dépose plusieurs plaintes en 2016, car "matin, midi et soir", Victor est là. Il les suit, elle dit qu'il a une caméra et qu'il les filme. Sur le parking d'un centre commercial, il aurait crevé les pneus de sa voiture. Ce que Victor reconnaît avoir fait dans un accès de colère.

"On vous accuse de harcèlement, dit-il, parce que vous empruntez tel trajet, vous vous garez à tel endroit, mangez dans tel resto, fréquentez telle salle de sport". Il produit un certificat médical des urgences pour un traumatisme du nez. "Elle m'a frappée au visage en m'insultant après m'avoir suivi".

[Mannequin à l'effigie d'Emmanuel Macron brûlé : une enquête ouverte à Caen](#)

Selon le psychiatre : érotomanie de phase 3

Un rapport d'expertise psychiatrique concernant Victor conclut à une altération du discernement, une tendance aux interprétations chez quelqu'un de fragile. À la suite de la crevaison des pneus, un diagnostic d'érotomanie (illusion délirante d'être aimé) en phase 3 sera posé. Il s'agit de la phase où la personne devient dangereuse. Victor a été hospitalisé plusieurs jours.

L'avocate de la partie civile se demande si ce n'est pas "le procès de sa cliente" tant le prévenu se présente en victime. Elle rappelle que, lorsque son ordinateur a été exploité, il y avait un dossier "harcèlement" avec 200 fichiers. Line vit en état d'hyper vigilance et cela retentit sur son compagnon. Elle est suivie par un psychologue. Trop angoissée à l'idée de venir à Caen, elle a opté pour le télétravail. Elle sollicite 6 000

euros de préjudice moral, 12 210 euros pour incapacité de travail et 980 euros pour les consultations médicales.

"La meilleure défense, c'est l'attaque, constate le procureur. On a trois expertises psychiatriques qui balancent entre altération et abolition du discernement. Cela démontre un sérieux problème de comportement". Il s'en remet à la décision du tribunal quant à une peine de sursis probatoire avec obligation de soins.

La défense demande la relaxe

Pour l'avocate de la défense, il s'agit d'un "gros dossier qu'on ne sait pas par quel bout prendre". "Son profil à lui est brossé dès le départ à partir de ses dires à elle, observe-t-elle. On le présente comme le dragueur lourd qui ne veut pas lâcher et qui veut à tout prix une relation. Mais les échanges de mails et de messages n'ont jamais été portés au dossier. On se serait aperçu qu'à un moment la relation était ouverte quelque part". Elle plaide la relaxe pour insuffisance d'éléments à charge. "Sa vie personnelle, financière, professionnelle, morale, a été considérablement dégradée par cette affaire".

[Agression dans une supérette de](#)

Le tribunal rendra son délibéré mardi 11 avril 2023.

\*Prénoms d'emprunt.